Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500465-20251209-2025_066-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 15/12/2025
Et
Publication ou notification du : 15/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 5 décembre 2025. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, FEVRIER Amaury, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, M MARGUERITTE Georges, Mme PHILIPPE Sylvie, M ROUXEL Serge et M ROLLAND Yannick.

Absente ayant donné procuration : Mme GROUX Claudie à Mme PHILIPPE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2025/066 – *AFFAIRES SCOLAIRES* : DISPOSITIF TERRITOIRE EDUCATIF RURAL (TER) PERIODE 2025-2028

Le programme territoire éducatif rural est un dispositif initié en 2022 par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports qui tend à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants (élémentaires) et des jeunes (collèges) scolarisés en milieu rural.

Par délibération n°2025-06-149 du 4 décembre 2025, le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité sur le renouvellement de ce dispositif TER pour la période 2025-2028.

Ce dispositif a pour ambition de réduire les écarts observés en matière d'ambition scolaire en milieu rural, s'expliquant par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuites d'études ou d'emplois, qui rendent plus difficile l'accès à l'information.

Le TER entend ainsi intervenir avant, pendant, autour et après le cadre scolaire afin de construire selon les contraintes de chaque territoire identifié comme fragile, une stratégie d'intervention globale auprès des enfants, des jeunes mais également de leur famille, tendant à leurs apporter les moyens de leurs ambitions.

En ce sens, 3 collèges et leurs écoles de rattachement avaient été identifiés en Ille-et-Vilaine en 2021 comme des zones à fort enjeux, comprenant notamment les collèges Gaël Tabouret de Guipry-Messac et Querpon à Val d'Anast.

Après 3 ans d'expérimentation, le ministère entend prolonger les actions des TER en Ille-et-Vilaine en harmonisant cependant chaque programme aux limites administratives des EPCI, à l'instar du TER de Dole de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500465-20251209-2025_066-DE

En ce sens, le ministère propose la signature d'un nouveau partenariat avec Vallons de Haute Bretagne Communauté et les communes afin de concourir ensemble à la réussite éducative des jeunes du territoire. A ce titre, les axes de travail retenus seraient :

- Affirmer les valeurs éducatives
  - Respect de l'autorité
  - Education à la civilité pour la vie en collectivité
- Concourir au bien-être de l'enfant et du jeune
  - Santé mentale
  - CPS
- Développer l'ambition et soutenir le parcours de réussite de l'élève
  - Découverte métiers
  - Mobilité
- Intégrer activement les parents dans le parcours éducatif
  - Renforcer le partenariat entre l'école et les familles pour optimiser la réussite éducative des élèves
  - Responsabiliser les parents dans le parcours de leur enfant

Il revient aux membres du conseil municipal d'approuver ou non les axes de travail retenus pour le TER 2025-2028 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat à venir avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, les communes membres de VHBC et VHBC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les axes de travails retenus pour le Territoire Educatif Rural pour la période 2025-2028,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer la nouvelle convention de partenariat à venir avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, la communauté de communes et les communes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 15 décembre 2025

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS (ILLE ET VILAINE)